

députés promus à des fonctions publiques, qui depuis a trouvé place dans la Charte de 1830.

On savait le mérite de M. de Chantelauze et on comptait sur son dévouement.

*Le ministère de l'Instruction publique lui fut offert dès le mois d'août 1829. On lui fit de vives instances. M. de Montbel qui avait appris à l'apprécier, le pressa surtout d'accepter ; il s'en défendit avec une noble et modeste fermeté, et fut assez heureux pour faire agréer son refus.*

Cependant le péril croissait. Une modification ministérielle rendit vacants les sceaux de France. Le Dauphin qui traversait Grenoble fut chargé de les lui offrir. M. de Chantelauze ne balança pas à préférer à l'éclat de la simarre, la calme dignité de la magistrature parlementaire. Il ne craignit pas de témoigner respectueusement au Prince son désir de rester fidèle à la carrière qui avait fait l'attrait, le but et l'honneur de sa vie.

Mais on parut croire qu'il fuyait les périls plus que les grandeurs et qu'il se servait, pour décliner les vœux de la royauté, de la perpétuité même des fonctions qu'il tenait de sa confiance. Cette seule idée souleva toutes les délicatesses de son âme. Son parti fut pris. L'obéissance n'avait que des dangers ; il obéit et déposa les insignes de sa magistrature aux pieds de la Royauté. Il voulut faire voir que rien en lui n'était inamovible excepté la fidélité.

Toutes les vicissitudes de ce combat intérieur, toutes les péripéties de ce drame d'abnégation et de grandeur, se trouvent admirablement dévoilées dans une lettre qu'il écrivait à son frère ainé au moment même où il allait franchir le seuil de la chancellerie.

Ce frère qui quitta, en 1830, la présidence de son tribunal pour s'attacher à son frère et ne voulut jamais depuis rentrer dans la magistrature, m'autorisa à la lire à la Cour